

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent soixante-huitième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 13 juin 2005 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R Messier, local E-2300.

Confirmé le 4 juillet 2005.

Procès-verbal de la deux cent soixante-huitième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 13 juin 2005 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R Messier, local E-2300.

---

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Socio-économique	X	
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉ :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement		X
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-septième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Achat d'un système de projection visuelle dans le cadre de la subvention versée par le Ministère du développement économique et régional et de la recherche (MDERR) pour l'acquisition d'équipements de pointe pour le Laboratoire de cyberpsychologie de l'UQO
- 4.- Nomination d'un menuisier-ébéniste au Service des terrains et bâtiments
- 5.- Prochaine assemblée
- 6.- Levée de l'assemblée

## **2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-septième réunion**

### **2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-septième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

### **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-septième réunion, les suites régulières ont été données.

Le secrétaire général dépose en séance la nouvelle grille d'autorisation de signatures acceptée par le Comité exécutif du 30 mai dernier, laquelle a été adoptée originalement le 9 mai 2005 (266-CX-1170)

## **3.- Achat d'un système de projection visuelle dans le cadre de la subvention versée par le Ministère du développement économique et régional et de la recherche (MDERR) pour l'acquisition d'équipements de pointe pour le Laboratoire de cyberpsychologie de l'UQO**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que le Ministère du développement économique et régional et de la recherche (MDERR) a accordé à l'UQO, dans le cadre du Programme d'appui

au financement d'infrastructures (PAFI), une aide financière pouvant atteindre le montant maximal de 501 224 \$ pour l'acquisition d'équipements de pointe pour le Laboratoire de cyberpsychologie, dont le directeur de projet est le professeur Stéphane Bouchard.

Les équipements prévus sont de valeur variable. Un équipement dépasse le pouvoir de signature de 125 000\$ délégué aux cadres supérieurs. Le système concerné est un système de projection visuelle dont le coût est de 156 434\$CDN (soit 124 500\$US), plus les taxes qui s'appliquent (TPS : 10 950,38\$ et TVQ : 12 553,82\$). L'acquisition dudit système sera fait auprès de la compagnie VizTek pour un montant total de 179 938,20\$ CDN.

Le Comité exécutif est appelé à autoriser le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer la demande d'achat relative à l'achat de cet équipement. L'acquisition de l'équipement fait suite à un appel d'offres (réf. 34905) affiché sur le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et suit les termes de la Convention d'aide financière entre le Ministère et l'Université.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CX-1176 concernant l'achat d'un système de projection visuelle dans le cadre de la subvention versée par le Ministère du développement économique et régional et de la recherche (MDERR) pour l'acquisition d'équipements de pointe pour le Laboratoire de cyberpsychologie de l'UQO, laquelle est jointe en appendice.

#### 4.- Nomination d'un menuisier-ébéniste au Service des terrains et bâtiments

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que le Comité exécutif, par sa résolution 165-CX-744 du 29 septembre 1998, nommait monsieur Denis Beaudoin en assignation temporaire au poste de menuisier-ébéniste au Service des terrains et bâtiments, tout en spécifiant que ce dernier serait confirmé dans ce poste lorsqu'il aura obtenu sa carte de compétence.

Monsieur Beaudoin s'est alors engagé à compléter une période d'apprentissage (6000 heures) et ensuite à faire une demande d'admission à l'examen de qualification pour l'obtention de la carte de compétence délivrée par Commission de la construction du Québec. En 1999-2000, l'Université défraie pour monsieur Beaudoin, les coûts d'une formation sur mesure d'une durée de 180 heures, avec la Commission scolaire des portages de l'Outaouais, afin qu'il se perfectionne en ébénisterie.

À l'automne 2004, monsieur Beaudoin fait un demande pour son admission à l'examen de qualification. Le 9 février 2005, la Commission de la construction du Québec refuse cette demande parce que son expérience accumulée à l'UQO ne lui est pas reconnue et est jugée insuffisante.

Depuis sa nomination en 1998, monsieur Beaudoin est en assignation temporaire et détient le statut d'apprenti menuisier-ébéniste. Devant ce refus, monsieur Beaudoin demande

que l'Université régularise sa situation.

La directrice du Service des terrains et bâtiments confirme que monsieur Beaudoin satisfait aux exigences de son poste. Par ailleurs, l'UQO est dans un secteur hors-construction et aucun règlement n'oblige un employé de métier à détenir une carte de compétence. Cette exigence ne vise qu'à s'assurer de la compétence des candidats.

Une décision du Comité exécutif est toutefois requise afin que monsieur Beaudoin soit confirmé au poste de menuisier-ébéniste sans détenir la carte de compétence requise telle que mentionné à la résolution du Comité exécutif du 29 septembre 1998.

À cet effet, une lettre d'entente a été signée, le 31 mai 2005, avec le Syndicat du personnel de soutien afin que monsieur Beaudoin puisse se voir confirmer dans son poste et ainsi recevoir le salaire horaire prévu pour la fonction, malgré le fait qu'il ne détienne pas ladite carte de compétence.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 268-CX-1177 concernant la nomination d'un menuisier-ébéniste au Service des terrains et bâtiments, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.- Prochaines assemblées**

Les prochaines réunions ordinaires sont prévues pour le lundi 27 juin 2005 à 12 h15 et le 15 août 2005 à 12 h 15, si besoin il y a.

#### **6.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 15 .

---

**Le président d'assemblée**

---

**Le secrétaire**